Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HBFIB3 blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ADP+ la selle	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
10 06 21	arsine	refuge ADP	3			approvisionnement ouverture
10 6 21	st christophe	la selle	5		1	approvisionnement ouverture
10/06	Arsine	Aigle	3		1	Report de l'autorisation 226/2021
						COPIE AU SECTEUR BRIANCONNAIS/VALLOUISE COPIE AU SECTEUR OISANS/VALBONNAIS

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

- Pour le refuge ADELE PLANCHARD et refuge de l'Aigle
 PJ : carte JUIN 2021
 "zone d'exclusion de survol : aire d'aigle nidification en cours"

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **218 / 2021** Modifiée

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **28/05 / 2021**

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND